

Aux parents des élèves internes,

Le mercredi après-midi à l'internat

Madame, Monsieur,

Le mercredi après midi des activités et des sorties sportives ou culturelles sont bien sûr organisées dans le cadre de l'internat.

Chaque élève interne peut aussi sortir le mercredi midi et revenir pour 17h30. (De manière exceptionnelle nous pouvons aussi autoriser un retour le jeudi matin mais nous ne le conseillons pas car l'internat constitue un vrai levier de réussite scolaire surtout parce qu'il donne à chaque élève un rythme de travail régulier. Une coupure trop importante le mercredi peut annihiler cet avantage).

Bien à vous.

Le Directeur
M. Quinton

Le Responsable de l'internat
H. Girard

M., Mme, :, parents (ou tuteurs) de :

NOM : PRENOM :Classe :

- Souhaitons que notre fils (fille) participe aux activités et aux sorties sportives ou culturelles de l'internat le mercredi après-midi, auquel cas il restera sous l'autorité de l'établissement toute la journée sauf si vous l'autorisez à sortir de 15h30 à 17h30.
- La famille autorise une sortie de 15h30 à 17h30
- La famille n'autorise pas de sortie de 15h30 à 17h30

- Ne souhaitons pas que notre fils (fille) participe aux activités de l'internat le mercredi après-midi.
- Nous l'autorisons à sortir de l'établissement
- après le repas du midi

- Nous l'autorisons à revenir à l'internat
 - à 17h30 le mercredi
 - à 8h00 le jeudi

Cette sortie a lieu sous l'entière responsabilité des parents ou tuteurs

Fait à.....

Le.....

SIGNATURE DES PARENTS :

Document à remettre au Responsable de l'internat, M. Hervé Girard